



## **Appel d'offre du lycée français du CAIRE**

### **SERVICE COORDONNATEUR**

Lycée français du Caire  
4 rue Ahmed Badawi, cité El Meerag  
2<sup>ème</sup> Megawra  
Le Caire

### **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

#### **Maîtrise d'oeuvre**

#### **CONSULTATION COLLECTIVE**

**PERIODE D'EXECUTION DE L'ACCORD CADRE 09/06/2024 au 31/08/2029**

### **1 – OBJET ET MONTANT DU MARCHÉ**

La consultation porte sur une prestation intellectuelle relative à la sécurité incendie et risque de panique du site LFC à Zamalek. Son exécution est soumise aux exigences décrites dans le CPS.

### **2 – MISSIONS**

La présente mission vise donc à établir un état initial de la situation, à étudier les possibilités de mise en sécurité des bâtiments et, par la suite, à assurer la conception et la direction des travaux nécessaires.

### **3 – CONTENU DE LA MISSION**

Le contenu détaillé des éléments de missions de maîtrise d'oeuvre indiqués ci-dessous est défini dans l'annexe III à l'arrêté du 21 Décembre 1993 du Code de la commande publique français, relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Le périmètre de la présente mission porte sur une annexe du Lycée Français du Caire, Etablissement en Gestion Directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, située à Zamalek.

La réglementation applicable sur cette opération relève, en premier lieu du droit local, et, sous réserve de sa compatibilité, de la réglementation française.

Le prestataire produira ainsi, tout au long de sa mission, des analyses comparatives entre la réglementation incendie égyptienne et la réglementation incendie française, portant principalement sur le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) approuvé par arrêté du 25 juin 1980, qui relève du code de la construction et de l'habitation.

Les missions attendues sont les suivantes :

Etude de diagnostic (DIAG)

Etude d'Avant-projet (AVP)

Ces études préalables permettront d'étudier plusieurs scénarios en confirmant, pour chacun, leur faisabilité et le coût des aménagements nécessaires.

A ce stade, une réflexion sur la répartition des effectifs et/ou la condamnation de certains espaces sera menée afin de proposer un projet qui reste cohérent sur le plan technique et économique (condamnation de la salle en sous-sol par exemple).

Dossier de permis de construire et autres autorisations administratives (PC)

Etude de Projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE)

Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)

Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)

Assistance aux opérations de réception (AOR)

Durant la période de garantie, le prestataire accompagnera également l'établissement dans la mise en œuvre des contrats d'exploitation nécessaires (entretien su SSI par exemple), ainsi que des procédures de vérification périodiques réglementaires.

#### **4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **5 – CONDITION DE PARTICIPATION**

La participation est réservée aux candidats ou groupements pouvant justifier des compétences suivantes :

- Architecte habilité à exercer en Egypte
- Ingénierie en sécurité incendie des bâtiments en France et en Egypte

#### **6 – PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DES OFFRES**

Chaque candidat devra répondre à la consultation par voie électronique.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française ou anglaise et exprimées en EGP.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- Lettre de candidature
- Extrait registre du commerce
- Délégation de pouvoir accordée à la personne signataire des pièces du marché le cas échéant
- Situation fiscale à jour

**Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

- Liste des principales ventes effectuées au cours des trois dernières années
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

**Les certificats de qualification et/ou de qualité.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pour les pièces concernant l'offre**

Le dossier doit contenir :

- L'acte d'engagement
- Le bordereau de prix unitaires HT et TTC
- Le cadre mémoire technique

**7 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Le pli sera acheminé uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :

**thierry.daum@ifcaire.net**

Il sera fait mention, dans le mail de « **AO2024/02 Maîtrise d'œuvre - lycée français du Caire – site de Zamalek** »

La date limite de réception des offres est fixée au :

**10 septembre 2024 à 10 heures**

**Tout retard entraînera le rejet de l'offre des candidats.**

**8- CONDUITE DES NEGOCIATIONS**

Dans le cadre de la négociation, l'acheteur peut être amené à communiquer *par mail* à tous les candidats des renseignements complémentaires aux documents de la consultation.

Chaque candidat doit donc veiller à prendre en compte ces renseignements complémentaires qui peuvent avoir un impact sur la validité de son offre.

Seules les offres (comprenant tous les documents administratifs) reçues au plus tard à la date et heure limites fixées au présent RC sont ouvertes et analysées par l'acheteur.

L'administration se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre

- les offres inappropriées, inacceptables et jugées anormalement basses sont éliminées ;
- les offres jugées irrégulières pourront être régularisées à la demande de l'acheteur dans un délai précisé lors de la demande.

Dans le cas où des erreurs de calcul (multiplication, addition, soustraction, ...) ou de report seraient constatées dans l'offre d'un candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée. En cas de refus, son offre sera jugée non conforme.

### **8.1 Réception et négociation des offres**

L'acheteur se réserve le droit de négocier les offres initiales avec les candidats.

Il peut demander autant d'offres intermédiaires qu'il le juge nécessaire. **Il peut également ne pas demander d'offre intermédiaire et demander une offre finale juste après la négociation des offres initiales.**

Pour chaque offre intermédiaire éventuellement demandée par l'acheteur en cours de négociation, le candidat doit respecter les modalités de transmission fixées à l'article 6 du présent règlement de la consultation.

### **8.2 Réception des offres finales**

A l'issue des négociations, l'acheteur demande à chaque candidat la remise de sa meilleure et dernière offre. Cette demande est assortie d'une date et heure limite de réception de cette offre finale.

Si un candidat ne remet pas de meilleure et dernière offre dans le délai imparti, l'offre qui est considérée comme telle est la dernière offre conforme reçue dans les délais.

## **9 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITERES DES PRESTATIONS**

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

### **9.1 Les critères**

#### **Critère 1 – Prix des prestations : 60 points**

Le prix sera apprécié au regard du montant total global TTC en livre égyptienne indiqué dans les documents financiers présentés par le candidat (BPU).

Noté sur 60 points et représentant 60% de la note globale.

La note du critère Prix est calculé comme suit :

Note prix de l'offre = (Prix de l'offre la moins élevé/Prix de l'offre du candidat noté) X60

#### **Critère 2 – Compétence : 40 points**

Noté sur 40 points et représentant 40% de la note globale.

L'offre du candidat sera évaluée sur la base des critères précisés au point 3 « Contenu de la mission » de ce présent document. Le candidat produira une note méthodologique et une proposition de planning.

Les candidats seront classés sur une note globale de 100 points.

### **9.2 Détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Le marché est attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global, au terme d'un classement opéré par application des critères pondérés cités ci-dessus.

Le candidat retenu sera celui ayant obtenu après addition des points, la somme de points la plus élevée.

Si plusieurs soumissionnaires obtiennent la même somme de points, alors le nombre de points attribués pour le prix sert à départager les soumissionnaires concernés.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer l'acte d'engagement.

L'administration se réserve la possibilité de négocier les offres.

## **10 – DENONCIATION DU MARCHÉ**

- Si l'une des parties ne respecte pas les engagements, l'autre partie a le droit de rompre le contrat à la suite d'un avertissement écrit, au moins un mois avant la date de fin de l'exécution du présent marché.
- En cas de litige, seule la version française prévaut.

## **11 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ**

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles comptables en usage en Egypte.

## **12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire, les candidats devront s'adresser avant le 25 août 2024 à :

Monsieur Eric FOUCHOU-LAPEYRADE sur [eric.fouchou-lapeyrade@lfcaire.net](mailto:eric.fouchou-lapeyrade@lfcaire.net)

Avec une réponse pour le 1er septembre

Document à signer par le candidat

Société ;

Signature;